



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 5 décembre 2020

Chute de neige et randonnée en montagne : rappel des limitations de déplacements et appel à la prudence

Les chutes de neige de ces dernières heures peuvent inciter à la reprise de la randonnée en ski, en raquettes ou à pied dans les massifs isérois, les remontées mécaniques demeurant, pour leur part, fermées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Il est important de rappeler que les restrictions de circulation demeurent jusqu'au 15 décembre et que donc le respect d'une distance de 20km autour de son domicile ainsi qu'une limite de temps de 3 heures s'appliquent.

En outre, les conditions d'enneigement doivent inciter à la prudence, le manteau neigeux n'étant pas stabilisé, le risque d'avalanche est important notamment en zone hors piste.

S'agissant des domaines skiables, si les remontées mécaniques demeurent fermées dans le cadre de la crise sanitaire, il est de la responsabilité des maires d'autoriser l'ouverture des domaines skiables notamment nordiques (ski de fond) et dans ce cas de mettre en place le dispositif de secours afférant et de sécuriser les pistes. Si le domaine skiable n'est pas ouvert, sa fréquentation par quelque moyen que ce soit se fait donc au risque et péril des pratiquants.

Dans tous les cas, la situation encore très tendue dans les services hospitaliers doit amener chacun à faire preuve de civisme en évitant toute prise de risque inutile.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01